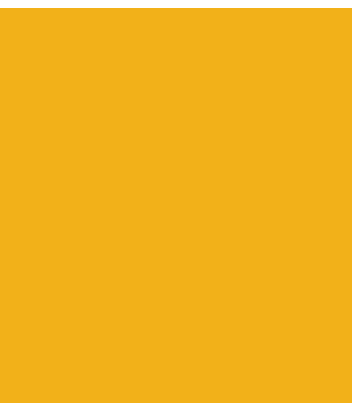
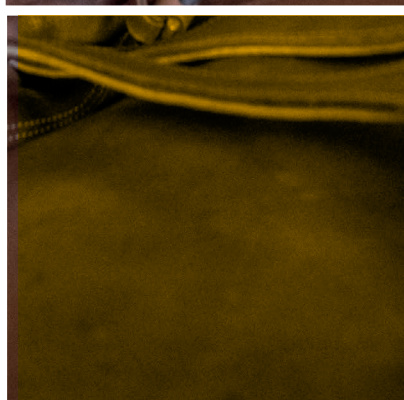


Promouvoir l'entre-
prenariat des jeunes
en **Afrique**



Note d'orientation - 2020





Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Table des matières

Acronymes	1
Résumé	2
Préface	4
1	Contexte et historique 5
1.1	Contexte de la note d'orientation 7
1.2	Cadres juridiques et politiques pertinents de l'UA 8
2	Comment promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes en Afrique 9
2.1	Engager directement les jeunes à l'élaboration des politiques liées à l'entrepreneuriat 9
2.2	Intégrer l'éducation pertinente à l'entrepreneuriat pour faciliter le développement des compétences entrepreneuriales 11
2.3	Employer et soutenir un financement intelligent et efficace pour les start-ups 15
2.4	Support and enhance an enabling entrepreneurial ecosystem 17
2.5	Soutenir et améliorer un écosystème entrepreneurial favorable 18
2.6	Promouvoir une programmation sensible au genre 21
3	Implications politiques 22
3.1	Pour l'Union Africaine 22
3.1.1	Renforcer les bases de la programmation pour la jeunesse 22
3.1.2	Catalyser l'action au niveau des États membres 23
3.1.3	Mettre en œuvre ses programmes phares continentaux 23
3.1.4	Coordonner les initiatives continentales sur l'entrepreneuriat des jeunes et sensibiliser 24
3.1.5	Institutionnaliser et réaliser des partenariats multipartites pour soutenir les jeunes entrepreneurs 24
3.2	Les CER 25
3.3	États membres de l'UA 25
3.4	Institutions de l'éducation et universités 26
3.5	Le secteur privé 26
3.6	La jeunesse 27
4	Conclusion 28
5	Bibliographie 29

Acronymes

UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
BAD	Banque africaine de développement
AUDA-NEPAD	Agence de Développement de l'Union Africaine-Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
APAYE	Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine
PDDAA	Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
CESA	La Stratégie Continentale de l'Éducation pour l'Afrique
DERA	Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture
EPAG	Autonomisation économique des adolescentes et jeunes femmes
RHST	Ressources humaines, Science & Technologie
OIT	Organisation internationale du travail
ODD	Objectifs de développement durable
OCDE	L'Organisation de coopération et de développement économiques
UPA	Université Panafricaine
CER	Communauté économique régionale
STISA	stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
YEP	Programme d'autonomisation des jeunes

Résumé

Le chômage des jeunes est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les États membres de l'Union africaine (UA). Le problème est exacerbé par les possibilités limitées d'obtenir des moyens de subsistance décents. Comme les jeunes constituent l'épine dorsale de la population africaine, dépassant 60 %, le développement durable du continent passe par l'exploitation du dividende démographique. Cela implique d'aller au-delà des possibilités limitées d'emploi formel pour les jeunes, de créer et d'exploiter des possibilités de gagner sa vie de manière décente et de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063. Reconnaisant l'importance d'investir dans les jeunes, de leur créer un espace et des opportunités leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel, l'Union africaine a lancé plusieurs initiatives axées sur l'autonomisation des jeunes. L'Agenda 2063 de l'UA reconnaît la nécessité de réaliser cela comme une condition préalable à la réalisation de la transformation socio-économique de l'Afrique.

Dans le cadre de son plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (APAYE), l'UA met l'accent sur cinq domaines prioritaires, parmi lesquels l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat. La Commission de l'Union africaine (CUA) a lancé une initiative intitulée "1 million d'ici 2021" qui vise à offrir à des millions de jeunes de tout le continent des possibilités et des interventions dans les domaines clés de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de l'engagement.

L'entrepreneuriat des jeunes devrait être de plus en plus pertinent dans les contextes actuels de hausse du chômage et du sous-emploi, ainsi que d'emplois

précaires, mal rémunérés et dangereux qui n'offrent guère de salaires décents. Toutefois, l'épidémie de Covid-19 a montré que les pandémies et les catastrophes peuvent soumettre les jeunes entrepreneurs ou entreprises à une grande incertitude et à un risque élevé d'improductivité¹. Le Covid-19 a entraîné une urgence sanitaire mondiale et un ralentissement économique, touchant gravement le commerce, les investissements et l'emploi. De nombreuses entreprises vulnérables dirigées par des jeunes ont donc du mal à poursuivre leurs activités face à ces ondes de choc économiques inattendues². L'intervention face à la crise du Covid-19 devrait consister à protéger les jeunes entrepreneurs contre ces ondes de choc, à les aider à développer des plans de croissance à long terme, à trouver des moyens innovants de survivre au ralentissement économique et à rechercher de nouvelles opportunités de marché. Plusieurs interventions sont proposées par l'UA et ses États membres pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et, par conséquent, créer plus d'emplois et améliorer les moyens de subsistance sur le continent. Ces interventions devraient inclure des moyens de protéger l'entrepreneuriat des jeunes face

¹African Leadership University, comment rester productif en tant que petite entreprise pendant COVID-19 <https://www.al-ueducation.com/how-to-remain-productive-as-a-small-business-during-covid-19/> consulté 28 janvier 2020.

²Voir ci-dessus.

aux ondes de choc économiques qui peuvent être causées par des phénomènes inattendus tels que les pandémies et les catastrophes. En renforçant le rôle de l'UA dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique, cette note d'orientation identifie les moyens de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans le continent. Bien que ce document se concentre spécifiquement sur l'entrepreneuriat des jeunes, il ne prétend pas que l'entrepreneuriat est une panacée pour les défis auxquels les jeunes sont confrontés ou qu'il soit une solution pour sortir des millions de personnes de la pauvreté. Sans aucun doute, il s'est avéré une alternative viable à l'emploi pour beaucoup, c'est pourquoi cette note d'orientation cherche à approfondir cette option.

La note d'orientation identifie les cadres juridiques, institutionnels et politiques au sein de l'Union africaine et de ses États membres qui devraient être exploités pour renforcer l'entrepreneuriat des jeunes. Afin de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique, la note d'orientation identifie six interventions :

1. Faire participer directement les jeunes à l'élaboration des politiques liées à l'entrepreneuriat ;
2. Intégrer une éducation pertinente à l'entrepreneuriat pour faciliter le développement des compétences entrepreneuriales ;
3. Soutenir et améliorer un écosystème entrepreneurial favorable ;
4. Employer et soutenir un financement intelligent et efficace des start-ups, en particulier pour les entreprises sociales qui s'attaquent à une lacune, une niche ou un problème spécifiques ;
5. Exploiter et renforcer les partenariats et la collaboration avec le secteur privé et les autres parties prenantes ; et
6. Promouvoir une programmation sensible au genre.

Enfin, la note d'orientation met en lumière certaines des implications politiques pour l'Union africaine, ses États membres et les communautés économiques régionales (CER).

Préface

Au niveau continental, il existe plusieurs cadres juridiques, politiques et réglementaires qui fournissent des orientations à l'UA, aux CER et aux États membres sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique. Il s'agit notamment de l'Acte constitutif de l'UA, de la Charte africaine de la jeunesse, de l'Agenda 2063 de l'UA, du Plan d'action africain sur l'autonomisation des jeunes et de l'initiative "Un million d'ici 2021" du président de la CUA.

Les États membres sont tenus, en vertu de la Charte de la jeunesse de l'Union africaine, de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes. Tout en mettant en œuvre cette obligation, les États membres devraient prendre en considération et adopter des politiques qui soutiennent les jeunes entrepreneurs, l'emploi et les entreprises en période de défis posés par des pandémies telles que celle de Covid-19. En outre, l'initiative "Un million d'ici 2021" du président de la CUA vise à toucher de manière significative au moins un million de jeunes Africains d'ici 2021 en leur offrant des possibilités dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'engagement. L'objectif de cette note d'orientation est de fournir des leçons et des conseils comparables à l'UA, aux CER et aux États membres sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique.

Cette note d'orientation est l'aboutissement des recherches menées par le département des ressources humaines, de la science et de la technologie. Elle formule des recommandations sur la façon de

mettre en œuvre le cadre actuel sur l'entrepreneuriat des jeunes dans le continent. Les recommandations sont orientées vers la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte africaine de la jeunesse, le Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes et l'initiative 1 million d'ici 2021, qui sont mis en œuvre conformément aux programmes de l'Agenda 2063 de l'UA.

Je tiens à reconnaître l'immense contribution des jeunes qui ont enrichi et nuancé les points mis en avant par cette note d'orientation avec leurs perspectives, leur expertise, leurs expériences et leurs réalités vécues, les organes et institutions de l'UA, les départements de la CUA, mes collègues du département HRST pour les idées et les points de vue qui ont façonné cette note d'orientation. Je loue également Endeava et le groupe Maendeleo qui ont travaillé à l'élaboration de cette note d'orientation et de cette étude. Par ailleurs, je remercie le GIZ pour le soutien technique et financier apporté au département RHST et à ces processus.

Pr. Sarah Mbi Enow Anyang

Commissaire, Ressources Humaines, Sciences et Technologie

01 Contexte et historique

L'Afrique possède la population la plus jeune du monde, avec 65 % de personnes de moins de 35 ans (Tracey & Kahuthia, 2017). Cette démographie devrait doubler d'ici 2045 (Organisation internationale du travail (OIT), 2013). La jeunesse africaine a le potentiel d'être le plus grand défi de l'Afrique ou sa plus grande ressource (Kingsley Ighobor, 2013). La jeunesse est une ressource essentielle qui mérite d'être exploitée et qui est essentielle à la réalisation du dividende démographique de l'Afrique. Le dividende démographique est la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre lorsque la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) d'un pays est plus importante que la population dépendante (de moins de 16 ans et de plus de 64 ans) (Jakkie Cilliers, 2018).

Cependant, le défi est que la population active potentielle en Afrique est constituée de jeunes qui sont plus susceptibles d'être au chômage que les adultes (OIT, 2015). Les jeunes Africains représentent 60 % de l'ensemble de la population africaine au chômage (Commission de l'Union africaine (CUA), 2017). Sur près de 420 millions de jeunes en Afrique, un tiers est au chômage, un autre tiers possède un emploi précaire et seulement un sixième occupe un emploi salarié (AUDA-NEPAD). Pendant ce temps, les programmes d'emploi des jeunes ne donnent pas les résultats escomptés. Cela s'explique en partie par le fait que les emplois pour lesquels les jeunes sont formés n'existent pas (Groupe de la Banque mondiale, 2017). Malgré un taux de croissance actuel du PIB de 3,7 % dans le continent, cette croissance économique n'a pas eu lieu dans les zones à forte intensité de main-d'œuvre (CUA, 2017) (voir la figure 1 ci-dessous sur la corrélation générale entre le PIB et l'emploi). En conséquence, la plupart des jeunes finissent par travailler à leur compte dans des micro-

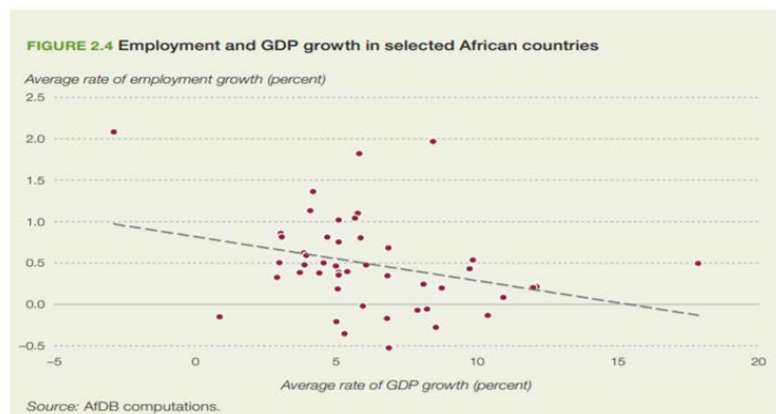


Figure 1: Corrélation entre PIB et emploi (Source : BAD)

entreprises où ils gagnent juste assez pour survivre, mais pas assez pour créer des emplois et saisir des occasions supplémentaires d'améliorer leur vie (Fox & Kaul, 2017 ; Kluge et al., 2017).

Pour que l'Afrique puisse exploiter efficacement le dividende démographique de sa jeunesse et atteindre les objectifs fixés dans des instruments tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la feuille de route de l'UA sur l'exploitation du dividende démographique par des investissements dans la jeunesse, les jeunes Africains doivent devenir des créateurs d'emplois (CUA, 2017). L'entrepreneuriat des jeunes est considéré comme une solution à la menace du chômage principalement parce que les jeunes entrepreneurs : sont plus susceptibles d'embaucher d'autres jeunes, sont très réactifs aux nouvelles opportunités économiques et technologiques et sont actifs dans des secteurs à forte croissance (Kew et al. 2015 ; Agriculture for Impact, 2014). Par conséquent, il faut soutenir davantage de jeunes à créer des entreprises axées sur la croissance pour que le continent puisse prospérer (Fox & Kaul, 2017 ; BAD, 2015).

Cependant, bien que les gouvernements, les partenaires de développement et les acteurs du secteur privé reconnaissent le potentiel d'un dividende jeunesse et aient adopté une pléthore d'initiatives pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, le nombre de jeunes travailleurs pauvres reste élevé et devrait continuer à augmenter. Les jeunes entrepreneurs et les entreprises sont également susceptibles d'être touchés par des pandémies comme celle du Covid-19 et par des catastrophes qui entraîneraient une augmentation du chômage et de mauvaises conditions de travail. Selon l'OIT, l'Afrique subsaharienne continue de présenter le taux le plus élevé de jeunes travailleurs pauvres au monde. Depuis 1991, le nombre de jeunes travailleurs pauvres en Afrique subsaharienne a augmenté de 80 % et en Afrique du Nord, nous estimons qu'un jeune travailleur sur quatre vit dans une pauvreté extrême ou modérée, ce qui représente une amélioration significative depuis 1991, lorsque près de la moitié des jeunes travailleurs vivaient dans une pauvreté extrême ou modérée. (OIT, 2016) (voir la figure 2 ci-dessous). Ces preuves sont complétées par des résultats au niveau national qui montrent la lenteur des progrès dans l'augmentation des taux de survie des entreprises et des taux de création d'emplois. En outre, les témoignages anecdotiques de jeunes

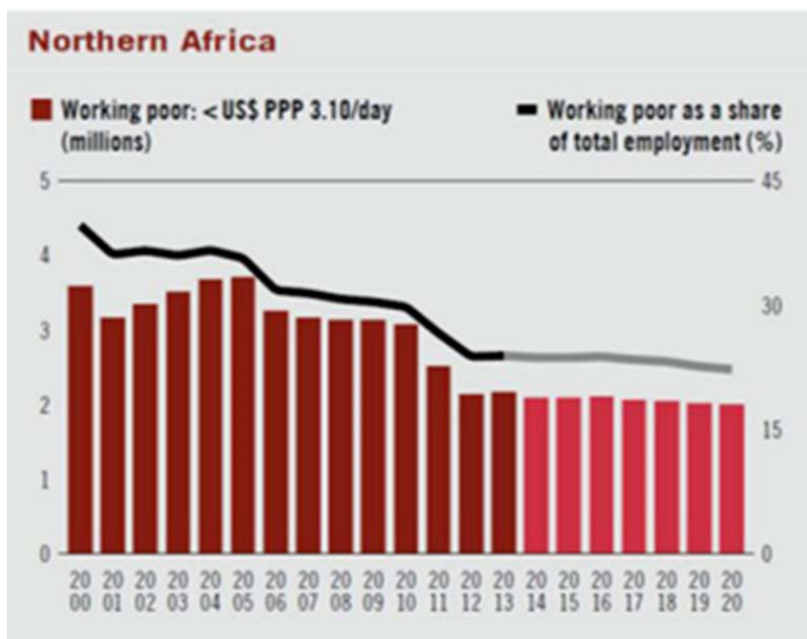


Figure 2 : Pauvreté des travailleurs et qualité de l'emploi (Source : OIT) 2016)

entrepreneurs montrent qu'en dépit d'investissements importants, leurs entreprises continuent de s'effondrer et d'échouer une fois que les programmes ont pris fin (Étude de l'UA sur le programme YEP, 2019) (voir la figure 3 ci-dessous). Les ondes de choc économiques provoquées par le Covid-19 et d'autres phénomènes similaires risquent de pousser de nombreux jeunes entrepreneurs à la faillite. Il est donc urgent d'explorer des moyens plus efficaces et plus percutants pour la promotion et le sauvetage de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique.

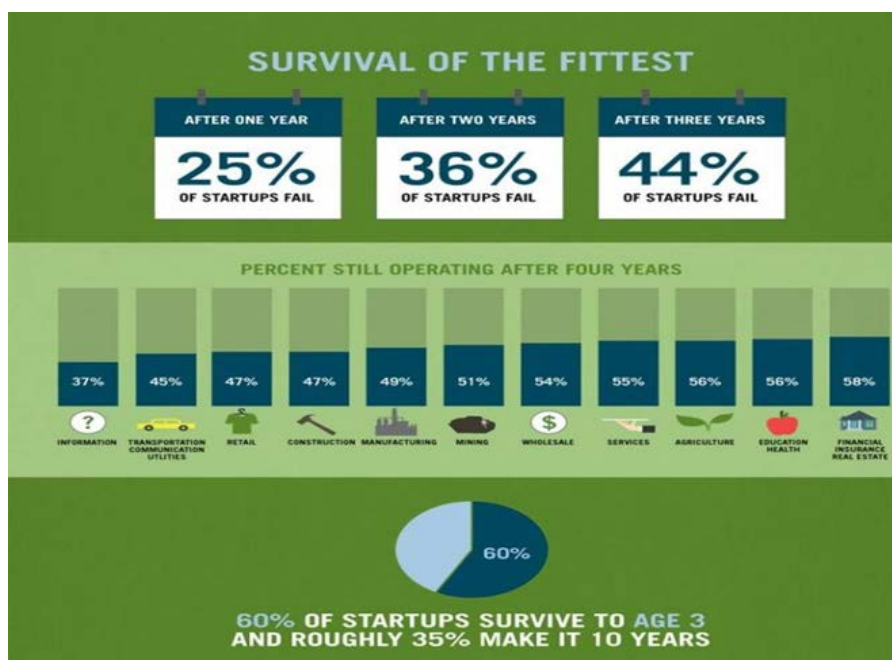


Figure 3 : Le taux de survie général des start-ups (Source : bizepic.com)

1.1 Contexte de la note d'orientation

En 2017, la Commission africaine s'est associée à d'autres institutions compétentes pour élaborer une feuille de route appelée "feuille de route de l'UA pour la mise à profit du dividende démographique à travers l'investissement dans la jeunesse". La feuille de route a été élaborée en tenant compte de la nécessité urgente de transformer le potentiel de l'importante population jeune de l'Afrique, souvent appelée "explosion démographique de la jeunesse", en un dividende démographique.

La feuille de route était basée entre autres sur la Charte africaine de la jeunesse qui oblige les États membres à prendre toutes les mesures appropriées pour promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes en incluant la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires, en fournissant un accès au crédit, une formation aux techniques de développement des entreprises, des possibilités de mentorat et une meilleure information sur les opportunités du marché. L'UA, à travers son Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes, se concentre sur l'accélération de la mise en œuvre de programmes et d'initiatives phares et continentaux qui changent la donne dans cinq domaines prioritaires clés, dont l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

En 2017, plus de 400 participants de plus de 40 pays africains et européens se sont réunis au Centre de conférence de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie, sous la bannière de "Africa Talks Jobs (ATJ) - Armer les jeunes de compétences et d'une éducation adaptées à l'emploi et l'entrepreneuriat". ATJ a proposé, entre autres, que la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes soit essentielle et a demandé à l'UA d'identifier des recommandations politiques sur l'entrepreneuriat des jeunes à l'attention des États membres. La présente note d'orientation vise à répondre à ce besoin.

En avril 2019, la Commission de l'Union africaine a lancé une initiative "1 million d'ici 2021" visant à offrir à des millions de jeunes de tout le continent des opportunités et des interventions dans les domaines clé de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de l'engagement.

Cette initiative vise à encourager l'UA, les CER, les États membres et les partenaires stratégiques à envisager de nouvelles perspectives, à tester de nouvelles idées et à étendre les pratiques prometteuses à tout le continent. Cette note d'orientation se concentre sur le rôle de l'UA dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en mettant en évidence certaines des pratiques comparables au niveau des États membres et des initiatives que l'UA et les États membres, devraient mettre en place ou intensifier pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique.

1.2 Cadres juridiques et politiques pertinents de l'UA

Au niveau continental, plusieurs cadres politiques juridiques et réglementaires fournissent des orientations à l'UA, aux CER et aux États membres sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique. Il s'agit notamment de l'Acte constitutif de l'UA, de la Charte africaine de la jeunesse, de l'Agenda 2063 de l'UA, du Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (APAYE), de l'initiative "Un million d'ici 2021" du président de la CUA, du thème de l'UA pour 2017 et de la résolution du sommet sur l'exploitation du dividende démographique des jeunes, de la Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique (CESA 2016-2025), de la Stratégie

pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024) ainsi que d'autres politiques sectorielles sur le commerce, l'industrialisation, l'agriculture, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité. Les États membres, en vertu de la Charte de la jeunesse de l'UA (article 15), sont, par exemple, tenus de créer des opportunités d'emploi pour les jeunes. L'initiative "Un million d'ici 2021" du président de la CUA, quant à elle, vise à toucher de manière significative au moins un million de jeunes africains d'ici 2021 en leur offrant des opportunités dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'engagement (4E) (voir figure 3 ci-dessous). De même, par le biais du premier plan décennal de l'Agenda 2063, l'UA vise à transformer le continent, avec un rôle clair pour les jeunes entrepreneurs : "La jeunesse africaine sera mobile et 15 % de toutes les nouvelles entreprises émaneront de son ingéniosité et de son talent. La proportion de jeunes chômeurs sera réduite d'au moins un quart" (Étude de l'UA sur le YEP, 2019). La réalisation des objectifs, qui sous-tendent ces initiatives et ces cadres,

La Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) et Business Africa ont organisé en novembre 2017 une conférence intitulée "Africa Talks Jobs - équiper les jeunes avec une éducation et des compétences adaptées pour l'emploi et l'entrepreneuriat" où ils ont fait des recommandations sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique.

Il a été recommandé que les États membres de l'UA s'engagent à soutenir et à encourager la communauté des entreprises à encadrer et à incuber les jeunes impliqués dans la valeur ajoutée dans l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles. Les États membres ont également été invités à s'engager à établir et à renforcer le cadre juridique permettant de mettre à disposition des capitaux de démarrage et des facilités de financement des entreprises pour les jeunes, et de développer les écosystèmes, ainsi que des guichets spéciaux afin de soutenir les groupes marginalisés.

Toutefois, la voie vers un véritable entrepreneuriat et la création d'emplois pour les jeunes axés sur la croissance en Afrique a été et continue d'être parsemée d'obstacles : des environnements politiques nationaux restrictifs, des systèmes d'éducation qui ne dotent pas les jeunes de compétences entrepreneuriales adéquates, un accès limité et restreint aux marchés et aux possibilités de financement, des services d'aide au développement des entreprises insuffisants ainsi que d'autres défis sectoriels spécifiques (Étude de l'UA sur le YEP, 2019). Par conséquent, pour que les jeunes soient les catalyseurs de progrès significatifs sur le continent et un moteur de création d'emplois, un soutien plus important et de meilleure qualité à l'entrepreneuriat est nécessaire au niveau de l'UA, des CER et des États membres. C'est cette nécessité qui explique l'objectif de cette note d'orientation.

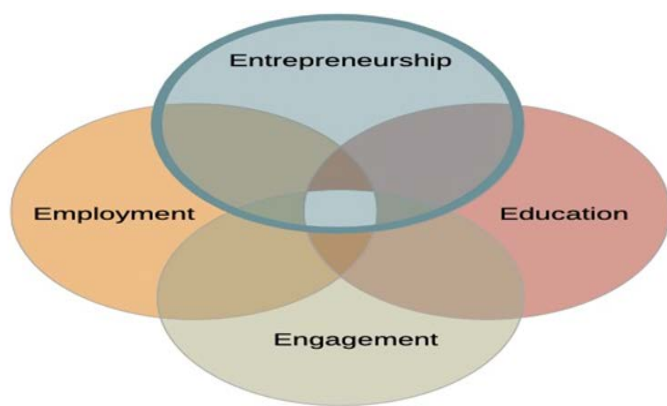


Figure 4 : Le rôle transversal des 4E de l'initiative "Un million d'ici 2021" (Source : étude de l'UA sur le YEP, 2019)

repose donc sur les mesures pratiques spécifiques adoptées pour exploiter le dividende démographique des jeunes, dont la clé est la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes.

02 Comment promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes en Afrique

2.1 Engager directement les jeunes à l'élaboration des politiques liées à l'entrepreneuriat

Les gouvernements peuvent catalyser la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes en réduisant les obstacles et en créant un écosystème entrepreneurial favorable. Un tel écosystème entrepreneurial pourrait inclure le capital humain, la culture entrepreneuriale et les réseaux de soutien qui interagissent en collaboration. Ces éléments favorisent le développement et la croissance des entreprises innovantes (Daniel Isenberg, 2010). Les gouvernements fixent les règles et réglementations qui déterminent les mesures qu'un entrepreneur doit prendre pour créer, maintenir et développer une entreprise. Il s'agit notamment des lois fiscales, des exigences et procédures d'inscription et des droits de propriété. Les gouvernements peuvent promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes à un niveau stratégique en établissant des cadres juridiques, des politiques, des réglementations, des institutions, des plans et des programmes nationaux, y compris ceux qui déterminent le contexte de l'éducation et de la formation à l'entrepreneuriat au sein des systèmes éducatifs (CNUCED, 2015). Par exemple, en Tunisie, en 2009, les ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et du travail ont signé conjointement un arrêté permettant aux étudiants d'obtenir leur diplôme en présentant leur Business Plan au lieu d'une thèse traditionnelle (Premand, Brodman, Almeida, Grun, & Baroundi, 2012).

Pour leur part, les jeunes Africains ont montré qu'ils pouvaient être des initiateurs et des faiseurs de changement en créant des entreprises innovantes malgré un environnement commercial difficile et en établissant les réseaux de centres et d'espaces de coopération les plus solides d'Afrique (voir figure 4 et image 1 ci-dessous). Ces pionniers, comme nul autre,

comprennent les aspirations et les besoins de leurs pairs et de la jeune génération à venir. De plus, en temps de crise, comme celle du Covid-19, les jeunes mènent des actions innovantes dans leurs communautés (Wickramanayake, 2020). Les gouvernements disposent ainsi d'une base solide pour soutenir les initiatives menées par les jeunes. D'autre part, les décideurs politiques ne sont souvent pas toujours en phase avec cette réalité, dans la pratique. Par conséquent, il est logique de travailler avec les jeunes pour co-créer des lois et des politiques qui détermineront les futurs cadres juridiques et réglementaires des start-ups innovantes.

Ces actions politiques pourraient inclure la formulation d'une stratégie nationale en faveur des jeunes entrepreneurs, la facilitation des échanges technologiques et de l'innovation, l'attraction de partenariats publics et privés, l'optimisation de l'environnement réglementaire en prévoyant, entre autres, des marchés publics préférentiels (basés

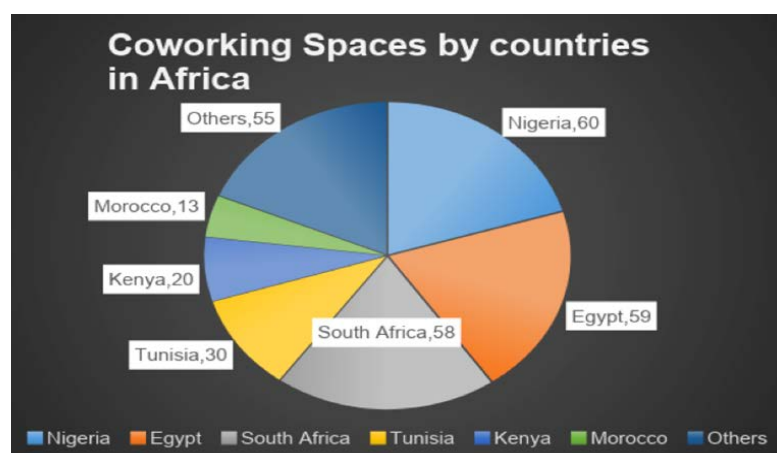


Figure 5 : Espaces de co-travail pour l'entrepreneuriat en Afrique (Source : andafrica.co.jp)



Image 1 : iHub, un incubateur d'entrepreneuriat et espace de co-travail à Nairobi, Kenya (Source : andafrica.co.jp)

sur des quotas) pour les jeunes entrepreneurs, des incitations fiscales ainsi que la facilitation de l'activité commerciale et de l'accès aux marchés pour les jeunes entrepreneurs et la protection des jeunes entrepreneurs contre les impacts économiques causés par des pandémies comme celle du Covid-19. L'engagement des jeunes dans l'un de ces domaines peut apporter une valeur ajoutée et garantir la mise en place de politiques appropriées et efficaces. Les pays qui sont à la pointe de l'amélioration de l'écosystème de l'entrepreneuriat des jeunes engagent activement les jeunes à découvrir leurs besoins spécifiques et à co-crédier des solutions. A titre d'exemple, la Tunisie a montré la voie dans ce domaine en promulguant le projet de loi relatif aux startups en 2018. Il s'agit du premier texte législatif en Afrique à faciliter explicitement le lancement et le développement de start-ups axées sur la technologie et l'innovation dans tous les secteurs et à prévoir un fonds pour les start-ups et l'innovation (étude de l'UA sur le YEP, 2019). La loi a été initiée par de jeunes entrepreneurs et les parties prenantes concernées et a obtenu un large soutien en engageant tous les acteurs concernés (Étude de l'UA sur le YEP, p. 35). Cette loi facilite la création de startups, entre autres en les exonérant d'impôts, en leur donnant accès à un compte bancaire et une monnaie internationale, en protégeant les droits d'auteur pour la propriété intellectuelle et en les exemptant de droits de douane. Cela a donc été essentiel pour améliorer la concurrence en réduisant les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché.

En outre, les gouvernements peuvent s'engager et collaborer avec des groupes axés sur les jeunes tels que le groupe i4Policy, composé de dirigeants de centres technologiques africains, qui aident les gouvernements à élaborer des règles, des réglementations et des mécanismes financiers appropriés pour



Image 2 : Les dirigeants des hubs et des communautés d'innovation de 32 pays d'Afrique lors du lancement du "Manifeste pour une politique africaine de l'innovation" à Kigali en 2018 (Source : Disrupt Africa)

soutenir les startups technologiques pilotées par des jeunes (voir image 2 ci-dessous).

Avec le soutien de l'UA et des CER, les États membres de l'UA, qui n'ont pas de politiques solides pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, peuvent tout aussi bien envisager, reproduire et adapter les approches ci-dessus pour les adapter à leurs espaces et contextes d'entrepreneuriat respectifs. Il est important que ces politiques favorables à l'entrepreneuriat des jeunes reçoivent le soutien et la volonté politique des États membres, démontrés par la ratification et la mise en œuvre de cadres normatifs continentaux pertinents et d'engagements visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes.

2.2 Intégrer l'éducation pertinente à l'entrepreneuriat pour faciliter le développement des compétences entrepreneuriales

La plupart des jeunes Africains pensent qu'ils ont la capacité de créer une entreprise et qu'il existe de bonnes opportunités commerciales (Kew et al., 2013 ; GEDI, 2018). De plus, des recherches ont montré que les jeunes Africains, qui sont convaincus de posséder les compétences nécessaires pour créer une entreprise, ont quatre à six fois plus de chances d'être impliqués dans une activité entrepreneuriale (Kew et al., 2013). Cependant, tout en confirmant le score élevé sur la perception des opportunités, l'indice global de l'entrepreneuriat (Global Entrepreneurship Index – GEI) 2018 montre que les écosys-

tèmes entrepreneuriaux du continent obtiennent le score le plus bas dans les domaines des compétences entrepreneuriales, de l'acceptation du risque et du capital-risque (GEDI, 2018) (voir figure 5 ci-dessous). Selon l'OIT (2015), le taux de chômage des jeunes augmente systématiquement avec le niveau d'éducation ; les jeunes qui ont terminé l'enseignement supérieur ont deux à trois fois plus de chances d'être au chômage que les jeunes ayant un niveau d'éducation primaire ou inférieur (OIT, 2015) (voir figure 6 ci-dessous).

Regional results: Sub-Saharan Africa

GEI ranks within the Sub-Saharan Africa region



Regional ranks and scores

Rank	Country	GEI Score
1	Botswana	35%
2	South Africa	33%
3	Namibia	31%
4	Gabon	25%
5	Swaziland	24%
6	Rwanda	21%
7	Ghana	21%
8	Nigeria	20%
9	Zambia	20%
10	Senegal	19%
11	Côte d'Ivoire	19%
12	Kenya	18%
13	Ethiopia	18%
14	Tanzania	16%
15	Gambia, The	16%
16	Mali	16%
17	Liberia	16%
18	Cameroon	15%
19	Angola	14%
20	Mozambique	14%
21	Madagascar	14%
22	Benin	13%
23	Burkina Faso	13%
24	Guinea	13%
25	Uganda	13%
26	Sierra Leone	12%
27	Malawi	12%
28	Burundi	12%
29	Mauritania	11%
30	Chad	9%

Regional component averages

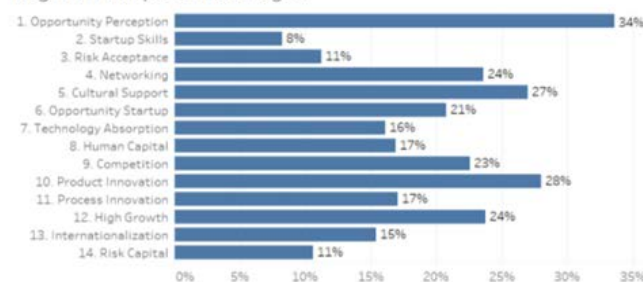


Figure 6: (Source: thegedi.org)

Bien que cette situation soit en partie due au manque d'opportunités d'emploi formel sur le marché du travail, elle suggère également que les systèmes éducatifs africains ne préparent pas suffisamment les jeunes au monde du travail. Comme l'a reconnu le forum pour l'emploi "Africa Talks 2018", les gouvernements africains ont un rôle important à jouer dans ce domaine, car le système d'éducation publique reste le premier et principal moyen pour atteindre la jeunesse africaine (communiqué de la conférence ATJ, 2017 p 3). L'éducation à tous les niveaux doit donc être davantage liée aux besoins du marché du travail et être conçue de manière à mieux préparer les jeunes à créer et à gérer leurs propres entreprises (Étude de l'UA sur le YEP, 2019).

Figure 3.7 Youth unemployment rate (strict definition) by level of completed education, SWTS countries, by regional grouping, 2012/13

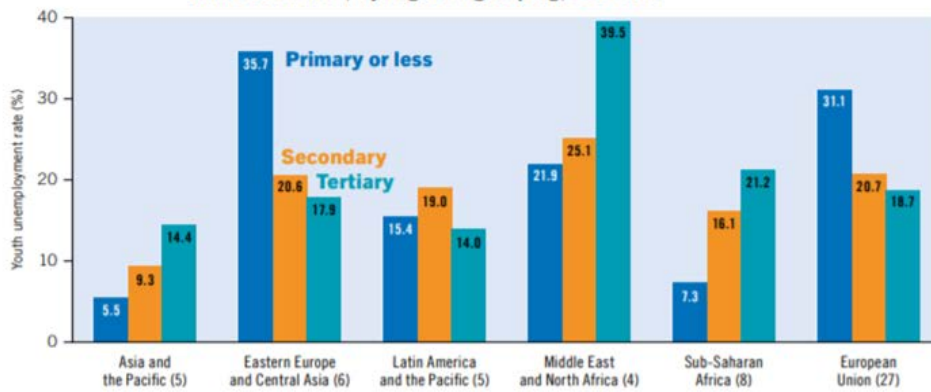


Figure 7 : Augmentation du chômage des jeunes avec l'augmentation du niveau d'éducation en Afrique subsaharienne (Source : ilo.org)

Les écoles primaires et secondaires enseignent des compétences fondamentales telles que les mathématiques, la lecture et l'écriture, mais elles influencent également le développement de l'esprit et des compétences entrepreneuriales au sein de la population. Bien que, ces dernières années, l'accès à l'éducation se soit amélioré de sorte qu'un plus grand nombre de jeunes puissent obtenir une éducation officielle, les programmes et les méthodes didactiques sont cependant souvent dépassés et se concentrent sur la mémorisation des connaissances plutôt que sur les compétences du monde réel (Fox & Kaul, 2017). Toutefois, au cours des dernières années, un certain nombre de gouvernements a adopté des programmes novateurs et fructueux de développement des compétences entrepreneuriales conçus par des ONG dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire officiels (Kew, 2015). Au cœur de ces programmes se trouvent des méthodes d'enseignement expérientielles et immersives qui ont prouvé leur efficacité dans le transfert des compétences non techniques liées à l'entrepreneuriat (Lippmann, 2015).

³ Botswana, Malawi, Éthiopie, Mozambique, Nigéria, Gambie, Rwanda, Ghana, Sierra Leone, Kenya, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Lesotho, Eswatini, Tanzanie, République démocratique du Congo, Ouganda, Guinée-Bissau, Madagascar, Zimbabwe, Mali, Bénin, Maurice, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Cameroun, Togo, Côte d'Ivoire, Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Somalie, Soudan et Tunisie

Plusieurs études de cas comparables réalisées sur l'ensemble du continent soulignent le rôle essentiel et très influent que le secteur de l'éducation peut jouer pour accroître considérablement l'impact de l'entrepreneuriat des jeunes à grande échelle, notamment grâce à des partenariats stratégiques. Par exemple, Alfatoun, une ONG internationale ayant des partenaires en réseau qui mettent en œuvre les programmes d'Alfatoun dans 35 pays africains,³ propose des cours d'apprentissage expérientiel adaptés à l'âge qui enseignent aux jeunes enfants et aux adolescents des compétences précieuses pour la création d'une entreprise, notamment l'épargne, la planification financière et la budgétisation, la confiance en soi et les compétences sociales (Alfatoun International, 2017) (voir image 3 ci-dessous). Alfatoun a réussi à s'étendre sur le continent en partie en travaillant stratégiquement avec les gouvernements et les ministères pour intégrer leur contenu dans les systèmes éducatifs et les programmes nationaux d'éducation. Ce programme a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et s'est révélé efficace dans ces domaines.



Image 3 : Des enfants de la communauté nubienne en Ouganda recevant la formation en compétences sociales et en finance d'Alfatoun, offerte par le Private Education and Development Network (PEDN) de l'Ouganda (Source: PEDN @pednuganda)

De plus, les établissements d'enseignement peuvent tirer parti des connaissances sectorielles approfondies des partenaires du secteur privé en leur permettant d'enseigner des compétences en matière d'entrepreneuriat. Le programme d'entreprise INJAZ, par exemple, est un programme destiné aux élèves du secondaire qui se concentre sur l'éducation financière, la préparation au travail et l'entrepreneuriat et qui est mis en œuvre en partenariat avec les autorités nationales de l'éducation, en faisant appel à des bénévoles du secteur privé (Reimers, 2018 ; étude de l'UA sur le YEP, 2019). Il est exécuté dans 14 pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient par l'intermédiaire de diverses filiales sous l'égide de Junior Achievement Worldwide (JA Worldwide) (voir figure 7 ci-dessous). Le programme fournit une expérience pratique de la création, de la gestion et de la liquidation d'une entreprise. Il a été également démontré qu'il permet d'améliorer les com-



Figure 8: JA Worldwide in Africa (Source: jaworldwide.org)

pétences matérielles et humaines liées à l'entrepreneuriat, de renforcer la confiance et d'améliorer les normes en matière de genre.

Au Maroc, le programme de l'entreprise INJAZ est dirigé par INJAZ Al-Maghrib. À la différence de la plupart des pays, le programme d'entreprise marocain est géré avec des classes entières pendant les heures de cours normales plutôt que comme une activité extrascolaire à laquelle les élèves peuvent participer. Le programme se déroule sur une période de 6 à 8 mois, pendant laquelle les participants élaborent un Business Plan, lancent une entreprise, commercialisent et vendent leur produit, puis liquident l'entreprise, ce qui leur permet d'acquérir

une expérience directe de l'entrepreneuriat. Les bénévoles du secteur privé enseignent les compétences spécialisées et générales qui sont importantes dans leur secteur d'activité, en s'appuyant sur leur propre expérience. De plus, @iLabAfrica, un centre d'excellence en innovation et développement des TIC à l'université de Strathmore au Kenya, a réussi à développer une formation pertinente et spécifique à l'industrie grâce à des partenariats avec des entreprises telles qu'Intel, Ericsson, Google, Safaricom, Oracle, Samsung, Deloitte et IBM. Cela a été essentiel pour transmettre des compétences en matière d'entrepreneuriat aux jeunes (étude de l'UA sur le YEP, 2019). Les universités soutiennent

les jeunes entrepreneurs par différentes voies : elles proposent des cours sur l'entrepreneuriat, lancent et accueillent des programmes d'incubation et d'accélération, organisent des concours de plan d'entreprise et d'innovation et mènent des recherches sur les écosystèmes et les pratiques de l'entrepreneuriat. L'Université américaine du Caire, par exemple, accueille l'AUC Venture Lab. Au Lesotho, le personnel universitaire a créé le Fonds d'innovation de l'université nationale du Lesotho (NULIF) pour aider les étudiants à passer de la recherche en laboratoire à des produits commercialisables, tandis qu'en Afrique du Sud, l'université du Witwatersrand a mis en place le concours de financement de l'innovation du Gauteng Accelerator Programme (GAP) pour l'octroi d'un financement d'amorçage aux concurrents gagnants (voir l'appel à candidatures dans l'image 4 ci-dessous qui met en évidence les secteurs cibles et le prix). Au Kenya, @iBizAfrica est l'incubateur de l'université Strathmore. Grâce à des partenariats avec des entreprises comme Deloitte et Microsoft, @iBizAfrica a pu soutenir des start-ups en leur fournissant un encadrement, un capital d'amorçage, des conseils juridiques, une expertise financière,



Image 4: The Gauteng Accelerator Programme (Source: Opportunities for Africans)

une formation et des ressources physiques. Ils ont également mis en place un programme spécifique d'incubation de jeunes entreprises dirigées par des femmes, en partenariat avec la Barclays Bank.

Le plus important, cependant, est que les politiques nationales d'éducation exigent l'intersection de l'éducation et de l'entrepreneuriat à tous les niveaux, en particulier à partir de l'éducation de la petite enfance, afin de faciliter efficacement les changements de mentalité et l'initiation précoce à l'entrepreneuriat. Cette formation devrait toutefois être axée sur le développement d'une jeunesse holistique, au-delà de la simple acquisition de compétences techniques en

matière d'entrepreneuriat. Des recherches approfondies menées par Accenture dans le cadre de son programme "Skills to Succeed" ont montré que plus les compétences sont acquises tôt et plus les bonnes habitudes et mentalités sont acquises, plus les chances de réussite sont grandes (Accenture, 2017). Cela est également illustré dans les approches de formation adoptées par Alfatoun et le programme de l'entreprise INJAZ. Il est plus efficace de commencer à développer ces compétences, dans le cadre de l'éducation de la petite enfance, que de commencer à un âge plus avancé. En outre, même les jeunes qui ne créent pas d'entreprise bénéficient de ces compétences, car ce sont également des compétences que les employeurs recherchent généralement chez leurs employés. Ce sont, en outre, des compétences qui peuvent bénéficier aux jeunes sur le plan personnel.

Le système éducatif officiel a donc un rôle essentiel à jouer dans la fourniture des compétences et des formations indispensables à la réussite des entreprises à grande échelle, ainsi que dans l'incubation, l'accélération et le financement des startups. Les partenariats stratégiques avec le secteur privé, dans cet effort, assurent non seulement le succès de l'amélioration de la qualité de l'éducation et d'un programme d'études actualisé, mais sont également essentiels pour fournir une éducation et une formation directes à l'entrepreneuriat.

En tant qu'institution d'enseignement supérieur de l'UA, l'Université panafricaine est appelée à devenir un centre d'excellence de premier plan dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur pour le progrès de l'Afrique. L'université a une valeur unique pour le continent, qui consiste notamment à encourager l'entrepreneuriat et les innovations commerciales transcontinentales pour la création d'emplois en Afrique. Dans son plan stratégique 2020-2024, l'université a également réitéré la nécessité de s'assurer que le programme d'études, l'enseignement et les possibilités offertes à l'université soient pertinents pour l'industrie et les besoins des États membres de l'UA. Ces objectifs peuvent être atteints en améliorant l'employabilité des compétences ainsi que les capacités et les possibilités d'entrepreneuriat.

L'Université panafricaine invite en outre le Conseil et tous les autres partenaires concernés à fournir un soutien technique, financier et de mentorat à ses étudiants et anciens étudiants afin qu'ils puissent poursuivre dans l'entrepreneuriat grâce, entre autres, à des centres d'incubation, ainsi qu'à un soutien financier, notamment des fonds de capital-risque et un soutien aux start-ups.

2.3 Employer et soutenir un financement intelligent et efficace pour les start-ups

Les jeunes doivent avoir accès à un capital d'amorçage et à d'autres types de financement pour créer et développer leurs entreprises. Cependant, l'accès aux institutions financières et aux services financiers conventionnels est particulièrement limité pour les jeunes en Afrique (Étude de l'UA sur le YEP, 2019, p 75). L'une des raisons pour lesquelles les banques ont du mal à fournir des crédits, à un coût raisonnable, aux jeunes est que ces derniers manquent de garanties traditionnelles et sont donc considérés comme à haut risque. Cependant, la BAD affirme que le développement d'écosystèmes entrepreneuriaux comprenant une offre adéquate de crédit abordable, même pour ceux qui ne disposent pas de garanties traditionnelles, pourrait grandement contribuer à faciliter l'entrepreneuriat à forte croissance (BAD, 2015).

Les gouvernements peuvent fournir des options de financement adaptées en temps utile en s'associant aux banques et en s'engageant auprès des jeunes. Le Fonds de la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide (DER) du Sénégal en est un exemple. Le DER est un fonds de 50 millions USD offrant une combinaison d'instruments de financement aux jeunes entrepreneurs et aux femmes au Sénégal (étude de l'UA sur le YEP, 2019). Outre un soutien financier, les entrepreneurs reçoivent une formation, un encadrement, un mentorat et ont la possibilité de participer à des voyages d'échange et à des concours.

Le fonds encourage explicitement l'inclusion financière par un engagement spécifique avec le secteur bancaire. Il propose quatre grands types de financement aux entrepreneurs : le petit financement, le financement de l'incubation, le financement par actions et les prêts à faible taux d'intérêt. Ce qui dis-

tingue le fonds DER, c'est la transparence, la simplicité et la rapidité des procédures d'accès au financement. Le délai de trois semaines pour les demandes de financement a joué un rôle important à cet égard. En outre, le fait d'utiliser les banques pour distribuer des fonds plutôt que de les distribuer directement renforce la transparence (c'est-à-dire que les fonds ne sont pas considérés comme des fonds politiques). Le fonds désigne l'argent pour des secteurs et des régions spécifiques afin que les jeunes des régions plus éloignées en bénéficient également et que l'activité économique soit diversifiée et décentralisée. Le DER s'est également montré efficace en écoutant la communauté sénégalaise des jeunes entrepreneurs et en les mettant en contact avec les ministères concernés afin de co-crée une législation favorable à la création d'entreprises.

De plus, des transferts en espèces soigneusement conçus, les subventions, peuvent être très efficaces pour soutenir les entreprises axées sur la croissance dans la création d'emplois. Les recherches ont également montré que des résultats positifs ont été obtenus par des programmes offrant des subventions d'amorçage, seules ou en combinaison



Image 5: l'ancien président nigérian Goodluck Jonathan lors d'un précédent lancement YouWin (à gauche) et une exposition de produits YouWin (à droite) (Source: utibeetim.com)

avec des services de formation et de conseil (Kluve et al., 2017, p. 155 ; Blattman & Ralston, 2015 ; Cho and Honerati, 2013). Le programme Youth Enterprise With Innovation (YouWiN !) du gouvernement nigérian était un concours national de plan d'entreprise à grande échelle pour les jeunes entrepreneurs au Nigeria (voir l'image 5 ci-dessous de l'ancien président nigérian Goodluck Jonathan lors d'un événement YouWin). Les gagnants de YouWiN ont reçu des prix d'une valeur moyenne de 50 000 USD chacun, ainsi qu'un encadrement et une formation. Le YouWiN! La compétition des plans d'entreprise a eu un impact important sur le taux de création d'entreprises, la survie des entreprises existantes, l'emploi, les bénéfices et les ventes des entreprises gagnantes. Les résultats d'une évaluation d'impact rigoureuse ont montré qu'à la fin de la troisième année d'activité de YouWiN, on estime que les 1 200 lauréats ont généré plus de 7 000 nouveaux emplois que le groupe de contrôle. Le coût par emploi créé se compare favorablement à des programmes similaires aux États-Unis et dans les pays en développement. (McKenzie, 2015).

Bien que l'octroi de subventions importantes en espèces aux jeunes entreprises ait longtemps été jugé peu judicieux, en raison de la croyance que les jeunes gaspilleraient ces subventions ou ne les utiliseraient pas efficacement, le projet YouWin du Nigeria a cependant montré qu'un processus de sélection peut identifier les jeunes entrepreneurs qui seront en mesure d'utiliser efficacement des subventions importantes en espèces (Étude de l'UA sur le YEP, 2019). En outre, il est recommandé de verser les fonds par l'intermédiaire des banques locales afin de montrer clairement que les subventions ne sont pas des cadeaux politiques.

Pour les jeunes entrepreneurs axés sur la croissance, l'exploitation des quantités encore limitées de capitaux d'investissement privés disponibles en Afrique constitue un défi de taille. Parallèlement, de nombreux pays africains disposent d'une communauté d'affaires locale dont les membres dirigeants ont les moyens financiers d'investir. Si des entrepreneurs et des hommes d'affaires locaux établis deviennent des investisseurs providentiels dans leurs communautés, cela permet non seulement de débloquer des capitaux d'investissement, mais aussi



de créer une communauté de mentors potentiels qui comprennent bien l'environnement direct dans lequel l'entrepreneur opère et peuvent lui fournir des conseils supplémentaires. La proximité de l'entrepreneur et de l'investisseur est un avantage pour deux raisons. Pour l'investisseur, l'interaction personnelle avec l'entrepreneur peut aider à établir la confiance et à comprendre ses besoins de financement spécifiques. Pour l'entrepreneur, l'investisseur peut fournir un soutien dans la mise en réseau et des conseils liés aux questions pratiques concernant les marchés locaux. Cela augmente les chances de succès, ce qui entraîne des rendements plus élevés et/ou plus rapides pour l'investisseur. Des réseaux d'investisseurs providentiels sont actuellement mis en place en Afrique, tant à l'échelle continentale que locale, tels que l'African Angel Business Network et le Lagos Angel Network (GEN, 2018). Ceux-ci sont intégrés dans le Global Business Angel Network qui soutient la recherche et les événements pour aider ses membres à créer de nouveaux réseaux d'investisseurs providentiels et à apprendre des expériences des autres. Par conséquent, les gouvernements doivent encourager et soutenir la création de tels réseaux locaux d'investisseurs providentiels.

L'UA et les CER devraient donc développer des politiques et des initiatives qui soutiennent les efforts des États membres pour fournir un environnement favorable aux centres d'incubation et au capital d'amorçage pour les entrepreneurs en herbe. Le partenariat entre le PNUD et la Fondation Tony Elumelu pour former des mentors et apporter un soutien financier à 100 000 entrepreneurs en Afrique sur une période de 10 ans en vue de la réalisation des ODD en est un exemple. L'UA peut adopter une telle approche grâce à son initiative "Un million d'ici 2021", qui vise à établir des partenariats avec les États membres et le secteur privé pour former, encadrer et soutenir financièrement les jeunes en vue de la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

2.4 Soutenir et améliorer un écosystème entrepreneurial favorable

La réussite entrepreneuriale est fortement influencée par l'écosystème de soutien dans lequel les jeunes créent leurs entreprises (Psilos & Galloway, 2018). Il est donc nécessaire de renforcer l'écosystème de l'entrepreneuriat afin d'offrir un espace et un soutien à l'émergence et à la croissance des jeunes entrepreneurs. Cela peut se faire, par exemple, par la mise en place et le soutien de pôles d'entrepreneuriat. Les pôles de startups, les incubateurs et les accélérateurs sont les pépinières de l'écosystème entrepreneurial. Les jeunes s'y retrouvent pour créer des réseaux, accéder aux infrastructures TIC, suivre des formations, trouver des partenaires commerciaux, recevoir des conseils en matière de développement commercial, créer des prototypes, s'inspirer et être inspirés. Le rapport African Economic Outlook 2017 souligne que les compétences et les services d'incubation d'entreprises sont des facteurs déterminants de succès dans le soutien à l'activité entrepreneuriale (BAD, OCDE et PNUD, 2017).

De nombreux centres ont été créés à travers le continent en réponse aux lacunes que les jeunes constatent dans l'aide apportée aux jeunes entrepreneurs. Citons par exemple EcoliaLabs, un centre d'incubation doté d'un espace de travail en commun et d'un centre de formation aux compétences numériques à Yaoundé, au Cameroun (Étude de l'UA sur le YEP, 2019). Les jeunes Camerounais se rendent au centre de formation aux compétences numériques d'EcoliaLabs pour améliorer leurs compétences afin d'accroître leur employabilité. Dans ce centre, les jeunes sont formés au développement

web, à la création d'applications pour téléphones portables, à la création de sites web de commerce électronique, à la conception et à l'utilisation d'outils de communication numérique et au marketing. Sur près de 300 jeunes formés depuis 2016, EcoliaLabs a la confirmation qu'environ 140 ont trouvé un emploi après la fin de la formation, dans différents secteurs d'activités, où ils occupent des postes allant de développeur, responsable de la communication numérique, à chef de projet. De plus, une trentaine d'entre eux ont créé leur propre entreprise et sont pour la plupart indépendants. Il convient d'étudier davantage les possibilités de s'appuyer sur ces réseaux de centres, d'améliorer la qualité de leur programmation et de leur financement.

Bien qu'il y ait une croissance rapide des centres technologiques, des incubateurs, des espaces de création et des accélérateurs accessibles aux jeunes dans les centres urbains africains, les jeunes des petites villes, des villages et des zones rurales sont encore largement détachés de ces espaces qui jouent un rôle important dans l'accès aux programmes de soutien et à la mise en réseau. Malgré un nombre croissant de programmes de soutien à l'entrepreneuriat, la plupart des jeunes n'en sont pas conscients et n'ont donc pas accès à une assistance pour les aider à se lancer en affaires ou à accroître leur rentabilité (Kew et al., 2015).

Bien que les jeunes entrepreneurs fassent état de difficultés similaires pour toutes les catégories de revenus, ils ont besoin d'un soutien différencié. Si le développement des compétences, l'expérience commerciale, l'accès au marché, l'accès au capital, les réseaux d'entreprises et l'environnement favorable sont des défis pour la plupart des entrepreneurs (Psilos & Galloway, 2018), le soutien doit être adapté au type spécifique de jeunes entrepreneurs visés. Par exemple, en raison des défis uniques auxquels les jeunes femmes sont confrontées, elles devraient bénéficier d'un soutien qui corresponde à leurs besoins.



De plus, pour les entrepreneurs qui cherchent à développer leurs entreprises, différents types de soutien sont nécessaires aux différentes étapes du démarrage et de la croissance d'une entreprise, notamment la pré-incubation, l'incubation, l'accélération et l'expansion. En outre, les espaces d'incubation et d'accélération des start-ups devraient aller au-delà des innovations technologiques pour intégrer également les start-ups d'autres secteurs tels que l'agriculture. Par exemple, BlueMoon, un incubateur d'entreprises agricoles en Éthiopie, aide les jeunes à découvrir, nourrir et financer des idées exceptionnelles dans le domaine de l'agroalimentaire.

Les banques multilatérales de développement (BMD), les partenaires bilatéraux et les fondations philanthropiques sont également des acteurs importants dans la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, notamment en fournissant des capitaux d'amorçage et des facilités de financement. Le soutien de ces parties prenantes pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes devrait être approfondi et étendu, un rôle qui pourrait être soutenu et coordonné par l'UA grâce à un engagement et un partenariat stratégiques avec les secteurs privés et les institutions de financement dans la mise en œuvre d'initiatives phares ainsi que la mise en œuvre d'initiatives nationales en matière d'entrepreneuriat (Rapport de pré-validation de l'étude YEP 2019, p 5).

2.5 Exploiter et renforcer les acteurs existants

Une série d'acteurs, tant publics que privés, assument des rôles spécialisés dans l'écosystème de l'entrepreneuriat pour soutenir les jeunes entrepreneurs et les jeunes entrepreneurs potentiels, comme l'illustre la figure 9.

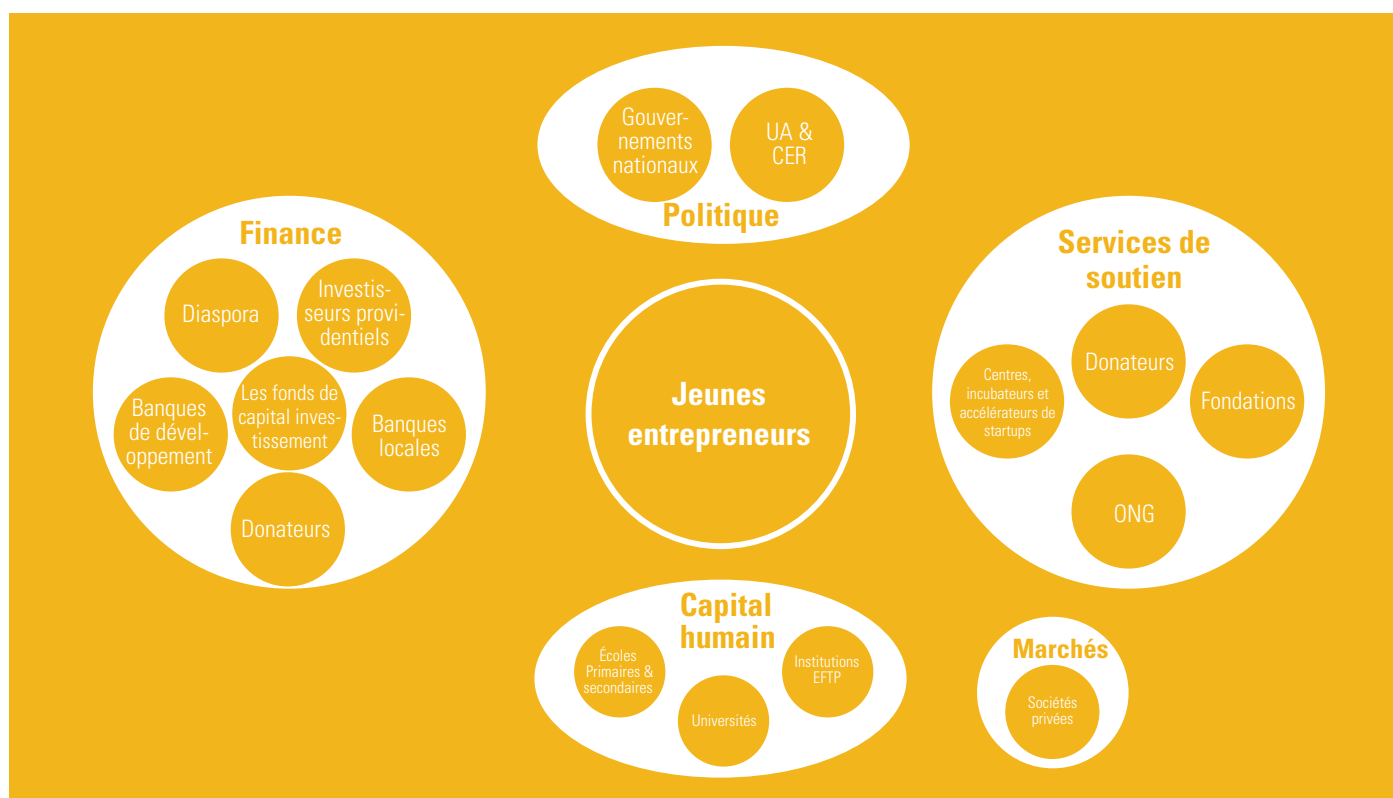


Figure 9: Acteurs de l'écosystème entrepreneurial
(Source: étude de UA sur le YEP, 2019)

L'apport d'un soutien sectoriel spécifique offre la possibilité d'avoir un impact plus profond. Diverses initiatives, à travers le continent, l'ont illustré. Il s'agit notamment des travaux du NULIF dans le secteur manufacturier ainsi que des travaux de Creative Futures dans les industries créatives et de ceux de la Global African Agribusiness Accelerator Platform (GAAAP) dans le secteur agricole (étude de l'UA sur le YEP, 2019). Creative Futures est un programme de deux ans destiné à accroître la capacité et le réseau des professionnels de la création en Éthiopie dans les secteurs des arts visuels, de la photographie, du cinéma, de la mode, de l'architecture, du design graphique, de l'animation, de l'art numérique, du développement de jeux/applications/logiciels, de l'artisanat, des sculpteurs, de la gravure et de la poterie afin de les aider à construire des carrières durables (voir image 6 ci-dessous d'une des sessions sur le cinéma organisées par Creative Futures). Le programme a été mis en œuvre par un consortium de partenaires : le British Council, l'Iceaddis et le Goethe-Institut. Bon nombre des participants travaillent en freelance dans la "gig-economy", économie des petits boulots, une forme d'entrepreneuriat en plein essor dans le monde et en Afrique (étude de l'UA sur le YEP, 2019). Le programme a fourni des outils aux créatifs et aux acteurs du secteur privé pour les aider à travailler ensemble, ainsi que des outils commerciaux et de marketing, et de gestion d'événements pour les créatifs afin de les aider à mieux comprendre comment commercialiser leurs produits et leurs compétences.

GAAP, pour sa part, est un accélérateur leader du secteur privé, conçu pour amener les entreprises agroalimentaires dirigées par des jeunes au niveau de croissance suivant. À ce jour, la plateforme est active dans quatre pays africains : l'Ouganda, la Zambie, le Kenya et l'Afrique du Sud, avec 20 membres par pays. Le GAAAP a été fondé par l'Africa Business Group (ABG), une société africaine de développement économique. Le GAAAP soutient spécifiquement les agro-entreprises existantes dont le ou les fondateurs ont moins de 40 ans (Entretien avec Michael Sudarkasa, fondateur du GAAAP, juin 2019). Le GAAAP se concentre sur l'expansion de ces entreprises en mettant en relation les jeunes agripreneurs avec les opportunités du marché local et interafricain (étude de l'UA sur le YEP, p 66).

Cependant, des mécanismes efficaces pour coordonner et guider les activités des acteurs impliqués dans le soutien aux jeunes, y compris les jeunes entrepreneurs, sont essentiels. Youth Connekt Rwanda (YCR) présente un bon modèle de la plateforme qui a pu y parvenir efficacement (étude de l'UA sur le YEP, 2019) (Voir image 7 ci-dessous). YCR, une plateforme qui met les jeunes en contact avec leurs pairs, leurs modèles, leurs ressources, leurs compétences et leurs opportunités économiques. La plateforme tire parti des programmes et des acteurs existants et sert de mécanisme de coordination utile, soutenu par le gouvernement, pour tous les acteurs de l'écosystème qui cherchent à soutenir la jeunesse.

Image 6: "Activité de création cinématographique organisée par Creative Futures (Source: @creativefutures.ethiopia)





Image 7 : Le président du Rwanda, M. Paul Kagame, dirige les leaders de l'industrie : Dr Mukhisa Kituyi (CNUCED) et Jack Ma (Alibaba Group) à s'engager auprès des jeunes lors d'un précédent sommet Youth Connekt (Source : The African Courier)

Elle se compose de divers programmes et s'organise autour d'événements consacrés au soutien des jeunes, avec un accent particulier sur le soutien à l'entrepreneuriat. YCR conçoit des programmes avec le ministère de la Jeunesse, sur la base des statistiques et des priorités du gouvernement rwandais, et engage les partenaires concernés pour la mise en œuvre.

Comme de nombreux gouvernements doivent relever le défi d'exploiter efficacement la diversité des parties prenantes actives dans l'écosystème entrepreneurial, l'adaptation de ce mécanisme peut fournir un moyen de relever ce défi en consolidant l'écosystème. La plateforme Youth Connekt Africa est prête à aider tout pays pour établir une plateforme Youth Connekt nationale, à condition que l'initiative et le financement initial proviennent du ministère de la jeunesse du pays concerné. Grâce à Youth Connekt Africa, l'exemple de YCR a jusqu'à présent été reproduit dans 11 autres pays : Ouganda, République démocratique du Congo, Congo Brazzaville, Cameroun, Ghana, Liberia, Sierra Leone, Gambie, Cap Vert, Zambie et Zimbabwe.

En outre, il est important de tirer parti des parties prenantes existantes pour apporter un soutien aux jeunes entrepreneurs. Une proportion importante de personnes, dont beaucoup de jeunes, est motivée

pour aider leur communauté et travaille dur pour soutenir les jeunes en mettant en place des centres, des espaces de travail en commun, des espaces de création, et en leur fournissant des conseils techniques et des services de soutien. Reconnaisant la nécessité de maintenir certaines normes de qualité dans la fourniture d'établissements et de services, ces parties prenantes devraient être mises à profit et renforcées plutôt que mises de côté en créant de nouvelles structures qui remplissent le même objectif. Par exemple, avant de financer et de doter en personnel une série de nouveaux centres d'incubation, il est conseillé aux gouvernements de s'engager auprès des incubateurs existants et de découvrir de quels types de soutien ils auraient besoin pour mettre en œuvre les programmes prévus pour de nouveaux incubateurs. De cette façon, l'écosystème entrepreneurial est renforcé et les gouvernements peuvent tirer parti de l'énergie des citoyens qui s'engagent par passion pour l'avenir de leur pays et de leur continent. C'est également un principe appliqué avec force dans le cadre de Youth Connekt.

2.6 Promouvoir une programmation sensible au genre

Les programmes tenant compte de l'égalité des sexes et le soutien des écosystèmes améliorent la participation et les résultats des jeunes femmes. Les femmes sont confrontées à des défis différents de ceux des hommes, et ceux-ci ne sont souvent pas pris en compte dans les efforts généraux visant à améliorer l'écosystème entrepreneurial. La majorité des entrepreneurs en Afrique est constituée de femmes, mais leurs entreprises sont moins productives et comptent moins d'employés que celles de leurs homologues masculins (GBM, 2019). Les femmes créent plus souvent une entreprise par nécessité que par opportunité par rapport aux hommes et ont tendance à entrer dans des secteurs à plus faible potentiel de croissance dans l'écono-



Image 8 : Femme ingénieur (Source : Banque africaine de développement)

mie informelle (GEDI, 2017 ; GBM, 2019). De plus, les femmes ont moins de biens et de capitaux à investir et sont moins susceptibles d'adopter des pratiques commerciales avancées (GBM, 2019) (voir image 8 ci-dessous).

Les femmes sont confrontées à des contraintes différentes de celles des hommes, ce qui les amène à prendre des décisions différentes qui se traduisent souvent par des résultats moins productifs (GBM, 2019). Ces contraintes vont de la discrimination et de la marginalisation, légales ou autres, aux contraintes de temps dues aux obligations familiales et aux responsabilités ménagères qui leur sont imposées de manière disproportionnée. Ces questions sont examinées en détail dans le récent rapport du Groupe de la Banque mondiale (2019). Les recherches montrent que lorsque ces contraintes sont atténuées, les

femmes obtiennent d'aussi bons résultats que les hommes, y compris dans les secteurs dominés par les hommes (GBM, 2019). Toutefois, les politiques visant à améliorer les écosystèmes entrepreneuriaux qui ne tiennent pas explicitement compte de ces contraintes risquent de creuser l'écart existant entre les sexes (GBM, 2019).

Pour les jeunes femmes en particulier, les programmes réussis ont tendance à combiner la formation aux compétences commerciales avec les compétences de la vie et/ou le mentorat (Fox & Kaul, 2017). Par exemple, le programme "Empowerment and Livelihood for Adolescents", autonomisation et moyens de subsistance pour les adolescents, mis en œuvre par la BRAC en Ouganda a fourni une formation sur la gestion d'une petite entreprise et une éducation sur la santé et les comportements à risque (étude de l'UA sur le YEP, 2019). Une étude, qui a suivi 4888 filles pendant deux ans, a révélé que le programme a augmenté de 32 % la probabilité que les participantes s'engagent dans des activités génératrices de revenus et a également eu de fortes répercussions positives sur la santé et les résultats de l'agence (étude de l'UA sur le YEP, 2019 ; Bandiera et al., 2012). Parmi les autres initiatives qui ont cherché à renforcer l'autonomie des jeunes femmes en matière d'entrepreneuriat, citons le programme d'autonomisation économique des adolescentes et des jeunes femmes (EPAG) au Liberia et @iLabAfrica au Kenya. Elles se sont engagées dans la formation professionnelle, l'incubation et la fourniture de fonds d'amorçage pour des idées spécifiquement émises par des jeunes femmes, contribuant ainsi à accroître l'entrepreneuriat et les revenus des femmes.

Lors de la conception et de la mise en œuvre de programmes destinés aux jeunes entrepreneurs africains, il est donc important de se demander si les jeunes femmes pourront y participer ou s'il existe des obstacles spécifiques au genre qui pourraient empêcher ces dernières d'y participer et comment y remédier pour faciliter une participation égale des jeunes femmes.

03 Implications politiques

3.1 Pour l'Union Africaine

L'UA a fait preuve d'un leadership particulièrement fort dans son approche à l'égard de la population croissante de jeunes. Plutôt que de considérer cela comme un problème, l'UA considère que la jeunesse africaine a un grand potentiel et insiste sur la nécessité de la doter des connaissances et des compétences dont elle a besoin pour contribuer à une Afrique pacifique et prospère. La feuille de route de l'UA de 2017 sur l'exploitation du dividende démographique par des investissements dans la jeunesse (CUA, 2017) concrétise cette intention et aborde explicitement l'entrepreneuriat des jeunes comme un domaine dans lequel les États membres peuvent investir. L'UA continue de promouvoir ce sujet dans le cadre de l'initiative « Un million d'ici 2021 » des présidents, qui se concentre sur l'engagement, l'entrepreneuriat, l'éducation et l'emploi. En outre, l'UA soutient et approuve les initiatives qui vont dans le sens du soutien à l'entrepreneuriat.

Compte tenu de son pouvoir rassembleur, de son impact à grande échelle et de son influence politique, l'UA a un rôle à jouer non seulement dans l'élaboration et l'adoption de politiques, de stratégies et de plans d'action visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique, mais surtout dans la mise en œuvre et le suivi de ces politiques ainsi que dans la reproduction et la généralisation des bonnes pratiques identifiées dans les États membres. L'UA a un rôle crucial à jouer pour fournir également un soutien technique aux États membres afin de promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes. À cet égard, l'UA devrait :

3.1.1 Renforcer les bases de la programmation pour la jeunesse

Afin de renforcer les bases de la programmation pour la jeunesse tant au niveau continental qu'au niveau des États membres, l'UA devrait :

- a) Utiliser les enseignements comparables présentés par les bonnes pratiques dans ses États membres pour adopter une approche/politique continentale sur la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes ;
- b) Réviser la Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique (CESA 2016-2025) et la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024) pour s'assurer qu'elles comportent davantage de composantes entrepreneuriales ;
- c) Utiliser l'opportunité dont elle dispose afin de fournir un soutien technique dans le développement de politiques nationales qui sont alignées avec les engagements continentaux des États membres pour intégrer des politiques qui soutiennent l'entrepreneuriat des jeunes et les protègent contre les chocs économiques causés par les pandémies et les catastrophes. Cela peut, par exemple, être réalisé par le Programme global de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DERA), de l'UA qui aide les États membres à élaborer des politiques et des plans d'investissement alignés sur les engagements de la Déclaration de Malabo ainsi que sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ;
- d) Travailler sur l'architecture africaine de gouvernance et l'architecture africaine de paix et de sécurité pour renforcer la participation des jeunes

à la gouvernance démocratique et aux initiatives de consolidation de la paix qui conduisent à la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat;

e) Mettre en place un mécanisme de soutien au sein des départements compétents responsables des cadres politiques qui soutiennent l'engagement, l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes afin de plaider pour la ratification et la mise en œuvre des politiques et traités pertinents;

f) Établir un mécanisme d'élaboration de rapport, suivre les progrès, contrôler et fournir un soutien technique pour la mise en œuvre des politiques continentales et des engagements relatifs à la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes dans les États membres; et

g) Envisager l'adoption d'un outil d'évaluation comparative pour les États membres afin de stimuler les établissements d'enseignement à s'engager davantage dans la promotion de l'entrepreneuriat, qui pourrait inclure des normes de références dans les États membres.

3.1.2 Catalyser l'action au niveau des États membres

Au niveau de ses États membres, l'UA devrait :

a) Promouvoir et soutenir les politiques nationales visant à renforcer l'écosystème de l'entrepreneuriat, à l'instar de celles qui prévoient des marchés publics préférentiels pour les jeunes ainsi que celles qui facilitent les incitations fiscales gouvernementales pour les jeunes entrepreneurs;

b) Promouvoir des services d'action coordonnée et collective de soutien par les États membres pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, en soutenant, et en créant, là où ils n'existent pas, des parcs d'entrepreneuriat inspirés du modèle des parcs industriels aux niveaux national et local;

c) Reconnaître et célébrer les jeunes et les initiatives de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes par le biais de prix continentaux;

d) Exploiter son pouvoir rassembleur pour réunir, coordonner et connecter le secteur privé et les autres parties prenantes afin de soutenir les jeunes entrepreneurs en Afrique;

e) Soutenir la mise en œuvre, la reproduction et la généralisation des bonnes pratiques identifiées dans les États membres.

3.1.3 Mettre en œuvre ses programmes-phares continentaux

L'UA doit en outre mettre en œuvre ses projets-phares continentaux liés à l'entrepreneuriat des jeunes. À cet égard, l'UA devrait :

a) Soutenir le développement d'un capital humain entrepreneurial pertinent par le biais de l'initiative « Enseignants sans frontières » afin de promouvoir le transfert de compétences et l'échange d'une éducation et d'une formation à l'entrepreneuriat pertinentes et appropriées par le biais, entre autres, de l'Université panafricaine (UPA);

b) Par le biais de l'initiative « Un million d'ici 2021 », encourager le secteur privé et les partenaires bilatéraux à soutenir et à améliorer les écosystèmes d'entrepreneuriat des États membres qui devraient inclure des financements innovants du secteur public et privé pour les jeunes entrepreneurs;

c) Promouvoir et soutenir le déploiement du centre d'entrepreneuriat de l'UPA dans tous ses instituts et créer des synergies et un accueil avec les universités nationales et les parties prenantes, y compris le secteur privé et la jeunesse.

3.1.4 Coordonner les initiatives continentales sur l'entrepreneuriat des jeunes et sensibiliser

De nombreux départements de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de ses organes accordent une grande importance à l'entrepreneuriat des jeunes et travaillent sur des initiatives visant à soutenir les jeunes entrepreneurs. Le thème de l'autonomisation des jeunes étant transversal, l'UA devrait concevoir un mécanisme de coordination et de collaboration interministérielles afin de parvenir à une cohérence, à des synergies et à un impact sur l'autonomisation des jeunes, y compris la promotion de l'entrepreneuriat. Si la CUA parvient à coordonner ses efforts sur l'entrepreneuriat des jeunes, elle peut créer des initiatives plus puissantes et plus efficaces. Elle peut également partager le processus avec les États membres afin qu'ils puissent également coordonner leurs efforts entre les différents ministères. Cela peut contribuer à briser le cloisonnement entre les différents acteurs et donc à faciliter efficacement l'entrepreneuriat des jeunes.

L'UA devrait également utiliser son pouvoir de lobbying sur le thème de l'entrepreneuriat des jeunes. À titre d'exemple, elle pourrait reconnaître et célébrer les jeunes et les initiatives de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes par des prix continentaux ou choisir l'entrepreneuriat des jeunes comme thème de l'année. En outre, l'UA peut également s'associer à des partenaires bilatéraux pour organiser des tables rondes sur des sujets liés au développement et sur les moyens de relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes entrepreneurs en raison de ralentissements économiques liés à des pandémies comme celle du Covid-19 ou à d'autres phénomènes inattendus.

3.1.5 Institutionnaliser et réaliser des partenariats multipartites pour soutenir les jeunes entrepreneurs

L'UA devrait utiliser son pouvoir rassembleur pour créer des partenariats avec de multiples parties prenantes comme le secteur privé, les organisations de la société civile, les universités et les initiatives menées par des jeunes pour développer et promouvoir les initiatives d'entrepreneuriat. Un exemple est l'initiative « Un million d'ici 2021 » qui pourrait encourager le secteur privé et les partenaires bilatéraux à soutenir et à améliorer les écosystèmes entrepreneuriaux des États membres; cela devrait inclure des financements innovants du secteur public et privé pour les jeunes entrepreneurs et un soutien aux organisations existantes de soutien à l'entrepreneuriat.

L'UA devrait également envisager d'institutionnaliser des plateformes continentales et nationales régulières pour partager les leçons apprises concernant la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes entre les différentes parties prenantes. Il peut s'agir par exemple du forum biennuel « Africa Creates Jobs and Promotes Entrepreneurship ».

3.2 Les Communautés économiques régionales CER

Si la principale fonction des CER est de faciliter l'intégration régionale, leurs États membres et, plus largement, la communauté économique africaine (CEA), on prévoit que les plus grandes opportunités commerciales de la prochaine décennie seront créées par les Africains qui créent des entreprises, génèrent des emplois, des richesses et saisissent les opportunités de croissance (OIT, 2016).

Cela signifie que l'entrepreneuriat des jeunes sera l'épicentre des opportunités commerciales en Afrique. Pour que les CER puissent atteindre leur objectif d'intégration économique et de création d'emplois dans leurs régions, elles doivent exploiter le potentiel des jeunes dans les régions respectives. Les CER devraient donc élaborer des politiques visant à améliorer les capacités des jeunes en matière d'entrepreneuriat, notamment en soutenant les micro, petites et moyennes entreprises (MPME); en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes en rationalisant les réglementations qui empêchent les jeunes de créer et de gérer des entreprises durables; en créant un fonds d'autonomisation des jeunes de la CDAA et des programmes destinés à aider à identifier les jeunes innovateurs; en encourageant les concours régionaux d'innovation pour les jeunes; en promouvant les programmes d'échange, d'apprentissage et de mise en réseau des jeunes dans les régions économiques respectives; et en les protégeant contre les difficultés économiques imprévues.

3.3 États membres de l'UA

Pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, les États membres de l'UA devraient :

- a) Faire participer directement les jeunes à l'élaboration des politiques concernant les startups et l'entrepreneuriat en général;
- b) Revoir les politiques dans le secteur de l'éducation pour s'assurer qu'elles recoupent l'éducation et l'entrepreneuriat et créer une base favorable à l'entrepreneuriat des jeunes qui devrait commencer dès la petite enfance;

- c) Promouvoir, mettre en œuvre et domestiquer la CESA, qui vise à réorienter les systèmes d'éducation et de formation en Afrique afin qu'ils répondent aux connaissances, aux compétences, aux qualifications, à l'innovation et à la créativité nécessaires pour répondre aux besoins du marché de l'emploi;
- d) Établir et renforcer le cadre juridique pour la mise à disposition de capitaux de démarrage et de facilités de financement des entreprises pour les jeunes et développer des écosystèmes pour les soutenir. Le cadre devrait également mettre en place des guichets spéciaux pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes ainsi que les groupes ruraux et marginalisés, y compris les personnes handicapées, les personnes démunies et les minorités.
- e) Augmenter l'utilisation de subventions en espèces, intelligemment conçues et transparentes, pour soutenir les initiatives d'entrepreneuriat des jeunes;
- f) Soutenir la création de réseaux locaux d'investisseurs providentiels pour permettre aux jeunes entrepreneurs d'avoir accès au financement et au mentorat en veillant à la parité des sexes;
- g) Établir des écosystèmes de soutien à l'entrepreneuriat tels que les parcs d'entrepreneuriat -semblables aux parcs industriels désormais célèbres afin de favoriser des espaces collectifs pour engager les jeunes entrepreneurs qui fournissent mentorat, incubations et financement, entre autres avantages;
- h) Fournir un soutien et des mesures incitatives au monde des affaires pour encadrer et incuber les jeunes impliqués dans la valeur ajoutée dans divers secteurs;
- i) Établir et (co-) financer une entité de coordination claire pour le soutien aux jeunes, telle que le Youth Connekt du Rwanda;
- j) Exploiter et renforcer les parties prenantes existantes pour soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes;

- k) Promouvoir une programmation sensible au genre dans tous les aspects de la promotion et de la mise en œuvre de l'entrepreneuriat des jeunes;
- l) Renforcer la capacité des jeunes entrepreneurs dans tous les secteurs et régions, ce qui devrait inclure la formation, la coordination, la connexion et le partage des bons modèles comparables des États membres tels que le Youth Connect au Rwanda et le PAU Entrepreneurship Hub;
- m) Soutenir les jeunes entrepreneurs et les entreprises face aux défis économiques qui peuvent être causés par des pandémies telles que le Covid-19 et les catastrophes; et
- n) Mettre en œuvre, contrôler et suivre la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques continentaux et nationaux et, lorsqu'ils n'existent pas, adopter des politiques qui soutiennent et encouragent l'entrepreneuriat chez les jeunes.

3.4 Institutions de l'éducation et universités

Le système scolaire officiel devrait intégrer une formation complète à l'entrepreneuriat dans le programme national à tous les niveaux. Des curricula d'études complets doivent être élaborés pour fournir aux jeunes différents ensembles de compétences, y compris des compétences techniques, non cognitives et de vie ainsi que des comportements entrepreneuriaux (OCDE/UE, 2012).

Au niveau primaire, il est important de :

- Sensibiliser à l'entrepreneuriat en tant que possibilité de carrière;
- Développer les compétences, les connaissances et les attitudes qui sont propices au comportement entrepreneurial;
- Promouvoir l'entrepreneuriat par des activités extrascolaires; et
- Développer des méthodologies pédagogiques expérientielles et d'apprentissage par la pratique

Au niveau secondaire, des efforts devraient être déployés pour :

- Encourager des méthodes d'enseignement plus interactives, pratiques et expérientielles (par exemple des activités en équipe, des jeux de rôle, des simulations et des jeux);

- Promouvoir l'entrepreneuriat par le biais de diverses activités extrascolaires;
- Intégrer l'entrepreneuriat dans le programme d'études en tant que cours facultatif ou activité extrascolaire
- Promouvoir l'utilisation des technologies, en particulier l'internet.

Au niveau tertiaire, il est essentiel de :

- Élaborer des programmes d'études efficaces qui fournissent aux étudiants les compétences de base pour créer et exploiter une entreprise, y compris la comptabilité de base;
- Créer des écoles d'entrepreneuriat et intégrer l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les matières traditionnelles;
- Créer, au sein des universités, des centres d'entrepreneuriat qui s'occupent de formation, de R&D, de conseil et de diffusion d'informations, et qui fournissent des services de suivi aux étudiants;
- Faciliter la mise en réseau et les échanges entre les universités afin d'accroître la diffusion et l'utilisation de pédagogies et de matériels pédagogiques innovants dans l'enseignement de l'entrepreneuriat.

3.5 Le secteur privé

Le secteur privé est essentiel à la promotion et au développement d'un écosystème de l'entrepreneuriat. Mobiliser des capitaux, trouver des talents et surmonter la bureaucratie sont trois des principaux défis que les jeunes entrepreneurs attribuent à leur environnement et qui peuvent être atténués par le secteur privé. Le secteur privé est considéré comme dynamique, innovant et axé sur les résultats (Ifeoma Nwoye, 1997).

L'implication du secteur privé dans l'élaboration des politiques est aussi importante que son partenariat avec l'UA, les États membres et les jeunes entrepreneurs.

3.6 La jeunesse

Les jeunes ont un potentiel incroyable. Ils offrent de nouvelles perspectives pour l'élaboration des politiques, des stratégies et des activités actuelles et futures (ONU, 2011). Les jeunes d'aujourd'hui sont également de grands communicateurs, capables d'influencer les politiques, les tendances, la culture et les mentalités. De plus, ils ont le droit d'élaborer des politiques qui auront un impact sur leur vie et celle des générations futures. C'est particulièrement le cas des politiques spécifiques aux jeunes, pour lesquelles l'adage « rien nous concernant, sans nous » sonnerait juste, et pourtant la réalité contraire est une source de grande frustration dans le monde entier. Les jeunes devraient donc avoir la possibilité de participer de manière significative à l'élaboration des politiques. Parmi les possibilités qui peuvent être explorées, citons l'engagement avec l'envoyé de l'UA pour la jeunesse et la division de la jeunesse pour défendre les réformes et les changements politiques, juridiques et institutionnels.

De plus, comme les expériences des jeunes sur le marché du travail sont de plus en plus retardées et fracturées (Bradley et Devadason, 2008), nous nous attendons à ce que les jeunes doivent s'adapter à différentes formes de travail et d'activité commerciale. En termes d'entrepreneuriat, cela peut avoir conduit à l'adoption de différents « modèles commerciaux » tels que le travail indépendant à temps partiel, une certaine forme de société coopérative ou sociale, ou une concentration sur un secteur (innovant) particulier. Les jeunes devraient donc être encouragés à être plus innovants dans le développement d'entreprises et d'autres activités entrepreneuriales susceptibles de générer des revenus.

04 Conclusion

Pour que l'avenir de l'Afrique soit intégré, prospère et pacifique, comme le prévoit l'Agenda 2063 de l'UA, et pour que l'Afrique puisse récolter le fruit du dividende démographique de sa jeunesse, il faut faire davantage, tant au niveau du continent qu'à celui des États membres, pour promouvoir, soutenir et faciliter l'entrepreneuriat des jeunes. Les propositions politiques ci-dessus sont essentielles pour fournir un meilleur environnement politique et réglementaire pour l'entrepreneuriat des jeunes ; garantir des systèmes d'éducation sur mesure pour doter les jeunes d'une formation et de compétences entrepreneuriales pertinentes ; augmenter le niveau d'accès des jeunes au crédit et aux marchés pour le financement des initiatives entrepreneuriales ; assurer un écosystème entrepreneurial favorable et stimulant ; l'engagement et l'implication effectifs du secteur privé dans la promotion de l'entrepreneuriat ainsi que dans l'intégration du genre dans l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique. Tous ces éléments contribueront grandement à assurer l'avenir de l'Afrique en promouvant des approches innovantes pour réaliser non seulement l'Afrique que nous voulons, mais aussi celle dont nous avons besoin.

05 Bibliographie

Accenture Corporate Citizenship (2017) "New Skills Now: Inclusion in the Digital Economy" available at https://www.accenture.com/t20171012t025413z__w_/in-en/_acnmedia/pdf-62/accenture-new-skills-now-report.pdf (last accessed 18 February 2020)

Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement (2017) **African Economic Outlook 2017: Entrepreneurship and industrialisation**

Banque africaine de développement (BAD) (2015) **Rapport sur le développement en Afrique 2015 : Croissance, pauvreté et inégalités : lever les obstacles au développement durable**, Abidjan : Banque africaine de développement.

Union africaine (UA) (2014) **stratégie de la Science, de la Technologie et de l'Innovation pour l'Afrique (STISA)** Addis-Abeba : Union africaine

Union africaine (2019) **Étude sur la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (YEP) en Afrique : bonnes pratiques prometteuses**

Union africaine (2019) **Étude sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (YEP) en Afrique : rapport de synthèse de la réunion de prévalidation**

Agriculture for Impact (2014) **Small and growing: Entrepreneurship in African agriculture - A Montpellier Panel Report**

Alfatoun International (2017) **Turning dependence into independence: Alfatoun Annual Report 2017** Amsterdam: Alfatoun International

Commission de l'Union africaine (2017) **Feuille de route de l'UA sur l'exploitation du dividende démographique par des investissements dans la jeunesse** Addis-Abeba : Union africaine

Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) « **Investing in Skills for Youth to Address Unemployment in Africa** » disponible sur <https://www.nepad.org/news/investing-skills-youth-address-unemployment-africa> (dernier accès le 18 février 2020)

African Leadership University, **How to Remain Productive as a Small Business During COVID-19** <https://www.alueducation.com/how-to-remain-productive-as-a-small-business-during-covid-19/> (last consulté le 28 janvier 2020) Bandiera et al (2012) « **Empowering adolescent girls: evidence from a randomized control trial in Uganda** »

Blattman, C & Ralston, L (2015) **Generating employment in poor and fragile states: Evidence from labor market and entrepreneurship programs** disponible sur https://www.povertyactionlab.org/sites/default/files/publications/Blattman_Employment%20Lit%20Review.pdf (dernier accès 18 février 2020)

Cho, Y & Honorati, M (2013) **Entrepreneurship programs in developing countries: a meta-regression analysis** Social Protection and Labor Discussion Paper 1302, Washington DC: Groupe de la Banque Mondiale

Fox, L & Kaul, U (2017) **The evidence is in: how should youth employment programs in low-income countries be designed?** Document de travail de recherche sur les politiques 8500, Washington DC : Groupe de la Banque mondiale

Global Entrepreneurship and Development Institute (2017) **The Global Entrepreneurship Index 2018**

Global Entrepreneurship Network (GEN) (2018) **Global Entrepreneurship Network: Impact Report 2018**

Organisation internationale du Travail (OIT) (2013) « AUC – AfDB – ECA – ILO signed a declaration of intent to boost youth employment in Africa » disponible sur https://www.ilo.org/africa/events-and-meetings/WCMS_221037/lang--en/index.htm (dernière consultation le 18 février 2020)

Organisation internationale du Travail (2015) **Rapport IV : Small and medium-sized enterprises and decent and productive employment creation** Genève: Bureau international du Travail

Organisation internationale du travail (2016) **World Employment and Social Outlook 2016 - Trends for Youth** Genève : Bureau international du travail.

Kew, J et al (2013) **Generation Entrepreneur? The state of global youth entrepreneurship: Understanding the entrepreneurial attitudes, aspirations, and activities of young people**. Youth Business International & Global Entrepreneurship Monitor

Kew, J et al (2015) **Africa's young entrepreneurs: unlocking the potential for a brighter future** International Development Research Centre (IDRC) & Centre for Research and Development International (CRDI)

Kluge, J et al (2017) **Interventions to improve the labour market outcomes of youth: A systematic review of training, entrepreneurship promotion, employment services and subsidized employment interventions - A Campbell Systematic Review**, International Development Coordinating Group

Lippman, L et al (2015) **Workforce connections - Key "soft skills" that foster youth workforce success: toward a consensus across fields** Child Trends, Inc.

McKenzie, D & Woodruff, C (2012) **What are we learning from business training and entrepreneurship evaluations around the developing world?** Policy Research Working Paper 6202, Washington DC : Groupe de la Banque mondiale

Premand, P et al (2012) **Entrepreneurship training and self-employment among university graduates: Evidence from a randomized trial in Tunisia** Policy Research Working Paper 6285, Washington DC: Groupe de la Banque mondiale

Psilos, P & Galloway, T (2018) **What works in entrepreneurship education and training programs for youth: Evidence report** Washington DC: USAID's YouthPower: Implementation, YouthPower Action.

Reimers, F & Dyer, P (2013) **Unlocking Arab youth entrepreneurship potential: An Evaluation of the INJAZ AI-Arab Company Program** Amman: INJAZ AI-Arab

Reimers, F (2018) **Learning to Improve the World: How INJAZ AI-Arab helps youth in the Middle East develop an entrepreneurial mindset** North Charleston: CreateSpace Independent Publishing Platform

Tracey, L and Kahuthia, E (2017) **'Beyond rhetoric Engaging Africa's youth in democratic governance'** Institute of Peace and Security Studies & African Governance Architecture

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2015) **Policy Guide on Youth Entrepreneurship** Genève : Nations Unies

Wickramanayake J, Meet 10 young people leading the COVID-19 response in their communities (2020) <https://www.un.org/africarenewal/web-features/coronavirus/meet-10-young-people-leading-covid-19-response-their-communities> (dernière consultation le 28 avril 2020) **Multidonor Trust Fund Annual Report** (2017) du Groupe de la Banque mondiale (GBM) .Washington DC : Groupe de la Banque Mondiale

Groupe de la Banque mondiale (2019) « **Africa's Pulse, n° 19, avril 2019 : Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future** » disponible sur <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31499> (dernière consultation le 18 février 2020)

Publié par: La Commission de l'Union africaine et le GIZ soutiennent conjointement le programme de l'Université panafricaine (PAU)

Adresses: African Union Headquarters P.O. Box 3243, Rue Roosevelt W21K19, Addis Abeba, Éthiopie Tel: +251 (0) 11 551 77 00
Fax: +251 (0) 11 551 78 44
Département des ressources humaines, de la science et de la technologie Commission de l'Union africaine
Website: <https://au.int/en/hrst>
Email: DIC@africa-union.org – youth@africa-union.org

Bureau de l'Union africaine de GIZ P.O. Box 100009, Rue Fitawrari Damtew, Addis Abeba, Éthiopie Tel: +251 (0) 11 470 33 55, Fax: +251 114 703325

Droit d'auteur sur la photo de couverture GIZ

Conception: GIZ/Kalid Muktar

